



LE DÉPARTEMENT



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## 17 juillet 2025

### SIGNATURE DE LA CONVENTION ANNUELLE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

***Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de la Drôme ont signé ce mercredi 16 juillet la convention annuelle qui lie les deux structures au sein de l'exploitation agricole de Benjamin AUBERT à Montoisson.***

Réunis sur l'exploitation de grandes cultures de Benjamin AUBERT à Montoisson, la Présidente du Département, Marie-Pierre MOUTON et le Président de la Chambre d'Agriculture, Jean-Pierre ROYANNEZ ont formalisé le soutien du Département à la Chambre d'agriculture, à hauteur de **246 250 €** pour l'année 2025, en présence du 1<sup>er</sup> vice-président du Département, en charge de l'Agriculture, Franck SOULIGNAC et de la conseillère départementale déléguée à la ruralité et aux politiques agricoles et alimentaires, Agnès JAUBERT.

#### **Agriculture biologique, alimentation gestion de l'eau**

Construit autour de trois axes et neuf actions, ce soutien s'inscrit dans le cadre de la stratégie agricole « *Agricole par nature* ». Il se concrétise par des actions pour le développement de l'agriculture biologique (information des agriculteurs avec des documents techniques et des rencontres dans les exploitations, conseils sur les filières et les débouchés), l'alimentation et le développement de la restauration hors domicile, notamment avec le lancement du Club drômois de l'alimentation. L'adaptation au changement climatique et la gestion de l'eau sont également des axes forts de cette convention avec entre autres le financement d'un poste pour le suivi de l'accord cadre rassemblant les acteurs de l'eau en agriculture (Agence de l'eau, Chambre d'agriculture, Syndicat d'irrigation drômois, Association drômoise des agriculteurs en réseaux d'irrigation individuels...) et une grande partie de l'accompagnement des agriculteurs qui s'inscrivent dans une démarche de transition vers une agriculture agroécologique et résiliente au changement climatique. **«*Merci au Département de soutenir des démarches innovantes comme l'agriculture de conservation des sols. Ce type d'engagement permet de faire émerger des dynamiques collectives concrètes sur le terrain*»**, a déclaré Jean-Pierre ROYANNEZ, président de la Chambre d'agriculture de la Drôme, lors de la visite.

#### **« Construire l'agriculture de demain »**

En cohérence avec les compétences départementales et le rôle de chef de file de l'action sociale du Département, un axe de cette convention est dédié à l'emploi, l'insertion et l'accompagnement des situations de fragilités. Pour la Présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON **«*Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture travaillent de concert pour construire l'agriculture de demain. Cette convention fixe des orientations stratégiques pour répondre aux enjeux de développement des circuits courts, d'insertion et de préservation de l'environnement, notamment autour de la gestion de l'eau, auxquels notre agriculture est confrontée.*»**

Contact presse CD 26 - Yvan Guilhot 04 75 79 27 84 – [yguilhot@ladrome.fr](mailto:yguilhot@ladrome.fr)

Chambre d'agriculture - Adèle PARIOT 06 32 75 24 93 – [adele.pariot@drome.chambagri.fr](mailto:adele.pariot@drome.chambagri.fr)